

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS REUNION DU 03 NOVEMBRE 2021

PRESENTS: MMS: DE JESUS José - FINANCE Louis - ROMERO José

CHAMPIONNAT : Contrôle feuilles de matchs.

D1: Match no 23601065 MONFLANQUIN – NERAC du 30.10.2021 à 20h00. FORFAIT. La Commission enregistre le forfait de l'équipe de NERAC. MONFLANQUIN 3 buts, trois points -- NERAC 0 but, moins un point.

D2: Match no 23609132 E.B.B.E2 – AS PASSAGE du 06.11.2021à 20h00, ce match est reculé au dimanche 07.11.2021 à 15h00, l'éclairage du stade de BOE étant en panne.

D3 poule B: Match no 23609520 CLAIRAC – NERAC2 du 31.10.2021 à 15h00. FORFAIT.

La Commission enregistre le forfait (2em) de l'équipe 2 de NERAC.

CLAIRAC 3 buts, 3 points -- NERAC 2 0 but, moins un point.

Match no 23609487 CLAIRAC – STE BAZEILLE du 11.11.2021 à 15h00, ce match est avancé au dimanche 07.11.2021, même lieu et même heure.

D4 poule A: Match no 23930681 STE BAZEILLE2 – GONTAUD3 du 31.10.2021. FORFAIT. La Commission enregistre le forfait de l'équipe de GONTAUD3. STE BAZEILLE2 3 buts, 3 points -- GONTAUD3 0 but, moins un point.

D4 poule B: Match no 23930815 AS PASSAGE – AGEN RC du 07.11.2021 à 13h00, ce match est reculé le même jour à 15 h00, le terrain étant libre à cette heure- là.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandé, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Le Président José ROMERO